



Déclaration CGT et FO OPA CTM du 24 mars 2017

Madame la Secrétaire générale, Mesdames et Messieurs membres du Comité technique ministériel, chers camarades,

Depuis maintenant 5 ans, il ne s'est pas passé un CTM sans que nous vous alertions sur la situation particulière des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Depuis 2011, depuis la parution d'un rapport de la cour de comptes, depuis l'interdiction de recruter des Ouvriers d'État imposée par Matignon et le ministère du Budget, nous vous alertons sur la baisse des effectifs OPA qui pénalise les services, les prive de compétences ; services qui ne trouvent d'autres solutions que de supprimer leurs missions en les externalisant vers un secteur privé qui n'est là que pour réaliser un maximum de profits, fournissant des prestations souvent à des prix exorbitants, sans tenir compte de la pérennité de l'outil de travail ni de la qualité du service à l'utilisateur.

Nous vous alertons également sur le niveau de rémunération des OPA qui n'en finit pas de chuter depuis 2004 et ne correspond plus au niveau des salaires du marché du travail, pour des personnels diplômés et hautement qualifiés.

Leur salaire est devenu tellement bas aujourd'hui, que la première classification d'embauche à ouvrier qualifié s'est retrouvée en dessous du SMIC ! Le SMIC est sensé rémunérer des ouvriers sans qualifications, mais sous le SMIC, ce n'est pas interdit en France ?

Un niveau salarial bloqué pendant de longues années dans la perspective du transfert des parcs vers les collectivités. Il ne fallait surtout pas faire évoluer les salaires des OPA, pour ne pas froisser les élus territoriaux !

Ils sont même exclus des quelques rares mesures de revalorisation indemnitaires accordées aux fonctionnaires.

Résultat : aujourd'hui les OPA se retrouvent avec des niveaux salariaux et indemnitaires les plus bas du ministère. À tel point que, malgré un calcul de retraite pourtant plus favorable, le niveau de pension des OPA est devenu inférieur à celui des fonctionnaires.

Pourtant depuis 2011, des décisions ont été prises, dont deux inscriptions à l'agenda social :

- Une en 2013, inscrite même avec un caractère qualifié de « prioritaire », mais sans la moindre amorce d'ouverture d'un chantier sur l'évolution de nos règles statutaires, condition imposée par Matignon pour débloquer les recrutements,
- Une deuxième inscription à l'agenda social 2015-2016.

Il a fallu un appel à la grève par nos deux organisations CGT et FO le 26 mai 2016, pour qu'un relevé de décision soit enfin pris par la DRH !

Que disait ce relevé de décision ?

- Saisir le guichet unique pour la revalorisation des 2 fois 0,6% en juillet 2016 et février 2017 accordée aux fonctionnaires, suite à l'évolution du point d'indice. Ce qui était un automatisme depuis 1975 ne l'était apparemment plus aujourd'hui,

- Demander des mesures concernant les premiers niveaux de classifications des OPA pour tenir compte de l'évolution des grilles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C en vigueur aujourd'hui. Mesures qui ne nous sont toujours pas accordées,
- Publier avant fin juin 2016 la note de gestion sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la prime de rendement. Cette note de gestion a été publiée le 5 août 2016, mais annule toute possibilité offerte par le décret de faire évoluer cette prime de rendement ni celle de son complément,
- Consulter les services employeurs des OPA afin de faire remonter leurs besoins de recrutements pour les années 2016 et 2017,
- Réactiver le chantier inscrit à l'agenda social à partir d'un travail d'identification des missions, des métiers et des besoins en compétences, avec les employeurs des OPA,
- Une présentation aux organisations syndicales devait être faite à l'automne 2016,
- S'appuyer sur les conclusions des travaux précitées pour relancer, avec les organisations syndicales, le chantier sur les évolutions du cadre statutaire des OPA, dans le cadre d'un contexte interministériel clarifié.

Qu'en est-il de ce relevé de conclusion ?

Le 26 mai 2016, avec nos camarades Ouvriers d'État, nous étions en grève pour faire évoluer notre dossier, obtenir des emplois et pérenniser nos missions. Notre revendication fut en partie entendue puisque le 18 juillet, la ministre de la Fonction publique convoquait les organisations syndicales représentatives des Ouvriers d'État pour leur annoncer la fin du moratoire sur les recrutements, l'abandon du projet de quasi-statut interministériel et le renvoi vers chaque ministère le soin de faire évoluer les règles statutaires de leurs ouvriers. Tout en précisant que ces évolutions doivent se rapprocher des règles de gestions des fonctionnaires.

Suite à ces annonces, nos deux organisations ont saisi respectivement Madame la Ministre pour lui demander de relancer de toute urgence l'agenda social.

Plusieurs bilatérales se sont tenues en décembre 2016 et en janvier 2017, suivies d'une séance plénière le 2 février au Cabinet de la Ministre, qui s'est traduit par un nouveau relevé de décision :

- Le premier paragraphe concernait nos camarades Ouvriers de l'IGN qui ont été obligés de faire une action de grève pour obtenir la revalorisation des 2 fois 0,6% accordée aux fonctionnaires, alors qu'on venait de leur supprimer la référence à leurs bordereaux de salaire,
- 2^{ème} paragraphe : saisine sous 15 jours du Guichet Unique pour revaloriser le pied de grille des OPA suite à la revalorisation du SMIC et éviter que le premier niveau de salaire soit inférieur au SMIC : ceci n'est plus ni moins qu'une obligation !,
- 3^{ème} paragraphe : arbitrage sollicité dans les meilleurs délais auprès de la DGAFP, sur la reprise des recrutements d'ouvriers (MEEM, IGN, Météo France, Aviation civile) au titre de 2016 et 2017, faisant suite de la remontée des besoins de services. Des services qui auraient dû être sollicités depuis le mois de mai 2016 ! Mais pourquoi solliciter à nouveau un arbitrage, alors que la Fonction publique nous a confirmé que celui-ci a déjà été effectué ? La seule condition pour pouvoir ouvrir les robinets du recrutement étant l'élaboration d'un projet statutaire dans chaque ministère !
- 4^{ème} paragraphe : Un mandat de la Ministre à la Secrétaire générale sera donné sous un mois pour travailler sur un projet de quasi-statut rénové, se rapprochant des règles de gestion des fonctionnaires, dans la perspective d'une fonctionnarisation ultérieure. L'IGN sera associé à ces travaux.

Vous comprendrez pourquoi nos deux organisations ont lancé un appel commun à l'action le 7 mars 2017. Un appel pour :

- Exiger la mise en œuvre de ce qui a été décidé, de ce qui a été arbitré à la plénière,
- Pour obtenir enfin des recrutements, parce que les seuils de tolérance sont atteints. La polyvalence a atteint ses limites, les OPA sont obligés de faire d'énormes sacrifices pour pouvoir assurer leurs missions, au détriment parfois de leur sécurité,

souvent de leur santé. Ce ne sont pas les 127 recrutements annoncés par la DRH, dont seulement 81 recrutements concernent les OPA, et pour lesquels d'ailleurs les autorisations n'ont toujours pas été accordées par la DGAFP ! La réalité des besoins en recrutements d'OPA est tout autre, nous rencontrons régulièrement nos camarades dans les services et dans les établissements, nous rencontrons aussi les employeurs qui, eux aussi, déplorent l'absence d'autorisation de recrutements, en temps et en nombre souhaités. Le recours à des emplois précaires pose des problèmes de formation, compétences, habilitations et de fidélisation. Si la désertification des OPA continue au même rythme, les services perdront leurs compétences techniques et il n'y aura même plus personne qualifiée et compétente pour contrôler les interventions des entreprises privées. Les besoins ne sont pas de 81 OPA, mais de 200 dans un premier temps, pour faire face aux missions et anticiper les départs. Quelques chiffres : VNF prévoit 100 départs dans les 5 ans, actuellement la DIRM NAMO affiche 11 postes vacants et la DTNE de VNF 18, etc...

Vous allez nous dire qu'une prochaine réunion plénière est prévue la 4 avril prochain, cela même sans préjuger de la qualité des propositions que vous allez nous présenter, que de temps perdu, quel gâchis !

Mais que dirait-on à un OPA qui mettrait autant de temps, si peu d'énergie et de volonté à effectuer la tâche qui lui est confiée ? Sans doute serait-il sanctionné, accusé de service non fait, ou de faute professionnelle...

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir et notre intervention n'a pas vocation à porter des jugements, mais uniquement pour vous exhorter à enfin agir et vite !

Réécrire de nouvelles règles statutaires dans le contexte actuel sera très compliqué, voire impossible, même si nous sommes prêts et disposés à engager les discussions en ce sens. Par contre, prendre des décisions déjà décidées et arbitrées par la Fonction publique, notamment :

- Des mesures de revalorisation salariales, tenant compte de celles accordées jusque-là aux fonctionnaires, c'est possible,
- La première pourrait consister à supprimer les abattements de zone. Mesure injuste mise en place sous le régime de Vichy et qui diminue le salaire mais également le régime indemnitaire, les heures supplémentaires et même le niveau de pension des Ouvriers d'État en fonction de leur lieu de résidence,
- Revoir le régime indemnitaire pour l'harmoniser et le caler sur celui des fonctionnaires, c'est possible,
- Exiger 200 recrutements immédiats relève pratiquement d'une obligation, d'une urgence pour maintenir les missions et les compétences techniques dans les services et dans les établissements publics, c'est possible également.

Madame la Secrétaire générale, ce que nous vous disons, ce que nous exigeons, ce sont les OPA qui vous le disent, qui vous l'écrivent même, preuve en est, les 1000 signatures que nous avons déposées à la DRH le 7 mars dernier, représentant plus de la moitié de l'effectif OPA des Services et établissements du ministère.

Madame la Secrétaire générale, il est encore temps de sauver les OPA, leurs missions, leurs métiers, mais il faut une vraie volonté politique pour cela. En nous adressant aujourd'hui à vous et aux membres de ce CTM, c'est ce que nous sommes venus chercher. Vous avez la responsabilité de la gestion des OPA et du devenir des missions techniques dans les Services et Établissements publics.

Nous osons espérer, Madame la Secrétaire générale, que votre implication et votre détermination à les défendre et à défendre leurs missions, soit à la hauteur de leurs attentes.

Nous vous remercions.